

Compte rendu Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

PAR VISIOCONFÉRENCE

Date : Mercredi 24 février 2021

Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Intervenants forestiers	Faune
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Eacom	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
M. Patrick Paiement, RYAM Gestion forestière	M. Dwight Gauthier, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)
Mme Marie-Eve Sigouin, RYAM Gestion forestière	Mme Sihem Hassani, étudiante, Chaire en aménagement forestier durable UQAT-UQAM
Représentants ministériels	Environnement aquatique et forestier
M. Nicolas Pouliot, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	Mme Aurore Lucas, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
M. Luc Michaud, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	M. Michel Dubé, Action boréale
Autres	Récrotourisme et patrimoine culturel
Mme Linda St-Louis, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)	M. Michel Fortin, Club Quad du Cuivre
M. Olivier Cadieux, MRC d'Abitibi	
Mme Roxane Germain, Première Nation Abitibiwinni	
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. La présente rencontre comporte trois (3) objectifs : la tenue d'un tour de table dans le cadre de la consultation publique des plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) pour l'unité d'aménagement (UA) 082-51 et l'entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda), la priorisation des enjeux pour la prochaine année et la présentation du processus de règlement des différends du MFFP et de RYAM Gestion forestière.

Le quorum est atteint.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 30
2.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 27 janvier 2021 et suivis	13 h 35
3.	POUR CONSULTATION Modifications aux PAFIO Hiver 2021 — UA 082-51 et entente de délégation 1042 : vos commentaires et préoccupations (TOUR DE TABLE)	13 h 45
4.	Présentation d'Eacom, Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay	14 h 45
5.	Travaux du comité Entente GIRT et priorisation des enjeux 2021-2022	15 h
6.	POUR INFORMATION Prise en considération en amont des préoccupations et processus de règlement des différends, Mme Marie-Eve Sigouin, RYAM Gestion forestière, et M. Nicolas Pouliot, MFFP	15 h 30
7.	Divers	16 h 15
8.	Levée de la rencontre	16 h 30

Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres. Le point *Divers* demeure ouvert.

2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 27 janvier 2021 et suivis

Le contenu des échanges tenus lors de la rencontre du 27 janvier 2021 se décline en deux (2) documents : le compte rendu de la rencontre et une synthèse des commentaires et questions émis lors de la présentation de M. Vincent Nadeau, du MFFP, portant sur la Stratégie de production de bois régionale (SPBR).

M. Nadeau a tenu à rectifier certaines informations figurant au point 3 du compte rendu, ainsi que dans la réponse fournie aux commentaires se trouvant à la page 7 de la synthèse sur la SPBR. Il réitère également son engagement à mettre à la disposition des membres de la Table GIRT, l'ensemble des renseignements qui se sont avérés incomplets ou manquants lors de son exposé.

Le compte rendu de la rencontre du 27 janvier 2021 et la synthèse sur la SPBR, modifiés tel que proposé par M. Nadeau, sont entérinés par les membres de la Table. La coordonnatrice effectue un survol des suivis de la dernière séance.

3. POUR CONSULTATION

Modifications aux PAFIO Hiver 2021 – UA 082-51 et entente de délégation 1042 : vos commentaires et préoccupations

La séance d'information virtuelle pour l'UA 082-51 s'est tenue le 9 février dernier et a attiré près d'une cinquantaine de participants. Le MFFP a organisé cinq (5) rencontres de ce genre en région. Même s'il s'agissait d'une première expérience en la matière, le ministère affirme avoir atteint ses objectifs. Toutefois, il n'est pas possible d'échanger avec les personnes qui ont des questions plus spécifiques à la toute fin d'une rencontre virtuelle, alors qu'il est possible de le faire lorsque les séances sont en mode présentiel.

Les membres de la Table GIRT sont conviés à exprimer leurs préoccupations et interrogations en ce qui concerne les secteurs et les travaux forestiers actuellement en consultation, dans le cadre d'un tour de table virtuel. Les commentaires émis peuvent être consultés à l'annexe 1.

4. Présentation d'Eacom, Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay

L'entreprise forestière Eacom, qui a acheté les usines de Domtar en 2011, est présentée par Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay. Bien que son siège social soit implanté à Montréal, certaines des usines se situent en Ontario.

À l'aide de différentes cartes, Mme Richard-Tremblay explique la répartition des opérations forestières d'Eacom, soit en Ontario, dans le secteur de Matagami (UA 086-63 et 086-64) et en région afin d'approvisionner l'usine de Val-d'Or. À noter : l'entreprise forestière a été plus présente sur le territoire de Rouyn-Noranda au cours de la dernière.

Appuyée d'un tableau, Mme Richard-Tremblay dévoile les garanties d'approvisionnement (mètres³/an) pour les régions 10, 07 et 08. Pour Val-d'Or, c'est un total de 525 550 mètres³/an pour un volume cible approximatif de 550 000 mètres³. Ainsi, ce sont près de 90 % des volumes qui ont été récoltés cette année.

Dans le cadre de ses activités forestières, Eacom collabore au plan de gestion du caribou (UA 083-51). L'entreprise travaille de concert avec trois (3) communautés autochtones. En matière d'harmonisation, Eacom coopère avec les organismes des Tables GIRT et les multiples pourvoies situées à l'est de son territoire d'approvisionnement. De plus, elle s'affaire à la rétention de la main d'œuvre. À cet effet, il y a eu beaucoup d'efforts investis pour sécuriser le travail des entrepreneurs forestiers.

Les matériaux créés en usine consistent au bois d'œuvre, aux produits transformés (par exemple, des châssis de lits à l'usine de Sullivan) et en bois d'ingénierie (poutrelles en I). Il y a également les coproduits, qui représentent 30 % des revenus annuels de l'usine à Matagami. Par exemple, Boralex achète les écorces. Les copeaux, les sciures et les planures sont utilisés dans la fabrication de pâtes et papiers (Nordic Kraft à Lebel-sur-Quévillon), de produits laminés ou de panneaux de fibres à densité moyenne (MDF) (Uniboard). Les copeaux servent aussi à chauffer les séchoirs et les cendres qui sont engendrés, servent à la régénération d'anciens sites miniers (East Sullivan). Les produits sont principalement vendus en Ontario et aux États-Unis, plus précisément au sud des Grands Lacs, à proximité de Toronto. Mme Richard-Tremblay termine en dévoilant un graphique illustrant la tendance des marchés pour le bois d'œuvre de la dernière année, à partir duquel il est possible de constater que 2020 a été une très bonne année pour l'industrie.

La présentation d'Eacom sera déposée sur la page GIRT du site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda :

<http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/table-girt/>

Les questions exprimées durant l'exposé de Mme Richard-Tremblay peuvent être consultées à l'annexe 2.

5. Travaux du comité Entente GIRT et priorisation des enjeux 2021-2022

Bien que les *Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda* aient été entérinées à l'automne 2019, il demeurerait certains enjeux à retravailler, dont l'approvisionnement forestier (préoccupations no 110 à 130) et la biodiversité (préoccupations no 231, 233 et 234). Les porteurs de ces enjeux ont participé à des ateliers de discussion au cours du mois de janvier et février 2021 afin d'arrimer plus spécifiquement leurs besoins et leurs préoccupations.

En ce qui concerne l'enjeu de l'approvisionnement forestier, les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) ainsi que le service de foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda ont travaillé conjointement à la révision de certains éléments touchant l'harmonisation des droits et des usages, la rentabilité des opérations, les bonnes pratiques forestières, tout comme la valorisation de la ressource. Des objectifs et solutions ont aussi été définis. Il est proposé de changer le titre du grand thème pour « Foresterie » au lieu d'« Approvisionnement forestier ». De plus, les changements envisagés pourraient impliquer une révision des numéros associés aux préoccupations concertées. Le libellé de la préoccupation no 115 n'a pas été modifié. Cependant, les représentants du secteur forestier y proposent des bonifications dont notamment de classer la préoccupation sous le thème « Durabilité de la récolte ». Des objectifs et solutions ont aussi été indiqués. Bien entendu, ces suggestions de modifications devront être entérinées par les porteurs concernés par la préoccupation no 115. Un tableau a été présenté au comité, mais celui-ci nécessite encore quelques retouches. D'autres discussions sont à venir entre les BGA et le service de foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda.

Les représentants de l'ATRN, de l'Action Boréale, de l'OBVT, du CREAT, de RYAM Gestion forestière, porteurs des préoccupations no 231, 233 et 234, ont collaboré pour définir collectivement leurs besoins en matière de biodiversité. Par la même occasion, des objectifs et des solutions ont été apportés. Des ajouts ont aussi été proposés à la documentation de l'enjeu. À noter : l'Association des chasseurs et pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN), également porteuse de ces enjeux, dont le représentant n'a pu assister à l'atelier de discussion, a approuvé les modifications suggérées par ses partenaires. Les préoccupations modulées ont été exposées au comité Entente GIRT qui préconise de revoir le libellé de la préoccupation no 233, jugé trop rigide en matière d'acquisition de connaissances, et de spécifier davantage les solutions qui ont été émises par les porteurs. Des travaux en collaboration avec la Chaire en aménagement forestier durable (ADF) de l'UQAT pourraient s'avérer fort pertinents. Il est certain que la réflexion devra se poursuivre au cours de la prochaine année, compte tenu des enjeux prioritaires retenus par les membres de la Table GIRT.

La coordonnatrice GIRT expose les résultats du sondage réalisé auprès des membres, au cours du mois de janvier, dont l'objectif était de prioriser les enjeux à travailler pour la prochaine année. Les quatre (4) enjeux retenus sont les suivants :

- 1) La biodiversité;
- 2) La rentabilité des opérations forestières;
- 3) La qualité des écosystèmes forestiers;
- 4) Les bonnes pratiques forestières.

À partir de ces résultats, le comité Entente GIRT recommande de :

- Jumeler la biodiversité et la qualité des écosystèmes forestiers;
- Retenir l'enjeu de communication puisque celui-ci se trouve en 5^e position des priorités, selon les résultats du sondage, et que l'acquisition et la diffusion des connaissances demeurent la clé pour atteindre une grande part des objectifs associés à l'ensemble des enjeux;
- Poursuivre les travaux du comité Entente GIRT afin de mettre à jour les *Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda* en fonction des résultats issus des ateliers de discussion et des divers comités techniques.

Les recommandations du comité sont entérinées unanimement par les membres de la Table, tout en jumelant les enjeux de la biodiversité, de la qualité des écosystèmes forestiers et les bonnes pratiques forestières. De plus, deux (2) nouveaux comités techniques seront formés, soit le comité « Biodiversité » et le comité « Foresterie », qui sera lié à la rentabilité des opérations forestières. Les

représentants de RYAM Gestion forestière, de l'ATRN, du RLTP, de l'Action Boréale, du CREAT, de l'AFAT, du Club Quad du Cuivre signifient leur intérêt pour participer au comité Biodiversité. Le comité Foresterie sera principalement composé des BGA et du service de foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda, auxquels s'ajoutent les porte-paroles de l'ATRN et de l'ABAT. Des intervenants du MFFP participeront à chacun des comités. Une relance sera effectuée, au cours du mois de mars 2021, auprès des membres absents de la Table GIRT, afin de compléter la formation de ces nouveaux comités. Les premières séances de travail pourraient débiter au mois d'avril prochain. Il est rappelé que les fiches enjeux-solutions destinées au plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028 doivent être remises au MFFP au plus tard en janvier 2022. Certains comités pourraient être actifs durant la saison estivale.

6. POUR INFORMATION

Prise en considération en amont des préoccupations et processus de règlement des différends, Mme Marie-Eve Sigouin, RYAM Gestion forestière, et M. Nicolas Pouliot, MFFP

Fréquemment cité dans les échanges précédents de la Table GIRT, le processus de règlement des différends de RYAM Gestion forestière et du MFFP, est expliqué par Mme Marie-Eve Sigouin et M. Nicolas Pouliot. Ce processus émerge de la prise en considération des valeurs et des préoccupations en amont (par exemple, la charte des droits et libertés, le cadre législatif, les engagements internationaux, les stratégies et les plans d'action, les politiques environnementales, la certification). Bien qu'il existe plusieurs mécanismes pour s'exprimer (consultations publiques, Tables GIRT, gestion des plaintes), le processus de règlement des différends vient renforcer la dynamique de ces procédures.

RYAM a fait la transition vers la nouvelle norme FSC (Forest Stewardship Council) lors de l'audit réalisé en 2020, au cours duquel quatre (4) non-conformités ont été relevées pour la certification de RYAM Gestion forestière Abitibi-Ouest. Parmi ces non-conformités, trois (3) d'entre elles avaient un lien avec le processus de règlement des différends. La procédure existante ne précise pas si elle couvre les différends en matière de droit législatif et lois coutumières. Celle-ci doit être adaptée pour une participation du public. De plus, elle ne mentionne ni ne définit les différends de grande ampleur. Un manque de clarté à l'égard des parties prenantes quant aux différentes étapes à respecter lors de la mise en œuvre du processus, est constaté. Les exigences de la norme FSC en matière de participation des parties prenantes stipulent que *l'organisation doit veiller à la participation des parties prenantes touchées, dans ses activités de planification de l'aménagement et ses processus de suivi et laisser participer toute partie prenante intéressée qui en fait la demande (no 7.6).*

Mme Sigouin précise ensuite les types de différends. Le différend de longue durée correspond à celui qui se prolonge au moins deux (2) fois plus longtemps que l'échéance édictée dans la certification FSC (soit pendant plus de 6 mois après la réception de la plainte). Le différend de grande ampleur implique une ou plusieurs situations suivantes : impact négatif irréversible sur les communautés locales ou les droits coutumiers ou légaux des peuples autochtones, violence physique, destruction importante de la propriété, force de l'ordre ou intervention militaire requise, actes d'intimidation envers les travailleurs et les parties prenantes.

Selon l'entente signée entre le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et le MFFP, le processus de règlement des différends doit tenir compte du partage des rôles et responsabilités entre le ministère et l'industrie. Par exemple, RYAM prend notamment en charge les plaintes sur la localisation des chemins, les périodes d'opérations, la sécurité associée au transport du bois, le bruit, les impacts environnementaux. Le MFFP est responsable, en particulier, des demandes sur la protection de l'habitat d'une espèce à statut protégé non répertorié, d'un site archéologique non répertorié, de la localisation de secteurs de récolte en fonction d'un point d'observation ou le long d'une voie de communication linéaire.

M. Pouliot prend la parole pour présenter le diagramme illustrant le cadre du processus d'harmonisation utilisé par le MFFP. La procédure implique un échéancier de réalisation qui prend fin le 1^{er} avril, date butoir pour le dépôt de la programmation annuelle (PRAN). Si ce n'est pas harmonisé à

cette date, deux (2) options sont possibles. La première consiste à poursuivre les démarches selon l'urgence et la complexité du dossier. La seconde vise un enjeu majeur pour lequel il s'avère nécessaire de démarrer le processus de règlement des différends. Si le chantier n'est pas harmonisé au niveau des BGA, alors s'enclenche le processus de règlement des différends opérationnels. On essaie de livrer le plus de volume possible. On a des cibles avec les BGA qui impliquent de livrer 300 % harmonisé le 1^{er} avril de chaque année. M. Pouliot enverra aux membres de la Table GIRT, trois (3) hyperliens afin d'avoir accès aux schémas et à davantage d'explications.

Mme Sigouin dévoile la version du processus de résolution des différends de RYAM, actuellement en élaboration. Si le MFFP a déterminé un délai maximal au 1^{er} avril, le processus de l'entreprise forestière est fixé par les parties prenantes (la date du 1^{er} avril est tout de même un échéancier qu'on tente de respecter afin de recevoir les permis d'opérations). Comme le processus n'est pas encore finalisé, la présentation de Mme Sigouin et M. Pouliot ne pourra être déposée sur la page GIRT du site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda. Toutefois, elle pourra être acheminée aux membres pour usage interne seulement. Il est possible d'émettre des commentaires à Mme Sigouin jusqu'à la fin du mois de mars 2021.

Les questions exprimées durant l'exposé de Mme Sigouin et de M. Pouliot peuvent être consultées à l'annexe 2.

7. Divers

Départ de M. Patrick Paiement, RYAM Gestion forestière

M. Patrick Paiement annonce son départ de l'entreprise forestière. Il sera en poste jusqu'à la fin du mois de mars 2021. Un représentant de la section des opérations sera assurément nommé prochainement pour remplacer M. Paiement à la Table GIRT de Rouyn-Noranda.

Activité grand public et activité terrain, édition 2021

Compte tenu de la série d'annulation d'événements pour le printemps 2021, dont le Salon régional Loisirs, Camping, Chasse et Pêche, en lien avec la pandémie qui sévit actuellement, il est convenu d'annuler l'activité grand public. Comme l'activité terrain se déroule habituellement à l'automne, le comité Communication réévaluera la situation au mois de mars.

Entrevue avec M. François Laliberté, Université Laval

Un peu plus tôt aujourd'hui, la coordonnatrice a réalisé une entrevue à la demande de M. François Laliberté, auxiliaire de recherche de 3^e cycle à la Faculté de foresterie, géographie et géomatique – Département des sciences du bois et de la forêt, de l'Université Laval. L'objectif de l'entretien consistait à discuter des enjeux et problématiques discutés aux Tables GIRT. Dans le cadre du cours de baccalauréat en génie forestier, les étudiants doivent brosser un portrait général des enjeux des Tables GIRT au Québec.

Prochaine rencontre de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

La prochaine séance de la Table GIRT se tiendra le 28 avril 2021, en mode virtuel. À cette occasion, la PRAN pour l'UA 082-51 et l'entente de délégation 1042 sera dévoilée et le CREAT viendra présenter les résultats de la seconde phase du projet d'étude sur l'engouement bois-pourri.

8. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 44.

ANNEXE 1

Modifications aux PAFIO Hiver 2021 – UA 082-51 et entente de délégation 1042 : vos commentaires et préoccupations (TOUR DE TABLE)

CREAT : Le CREAT n'a pas complété son analyse. Une bonne partie des commentaires portera sur le plan spécial de récupération de la tordeuse de bourgeon de l'épinette (TBE). Plusieurs questions seront soulevées en lien avec ces grands secteurs, notamment en ce qui concerne leur sélection et l'application du filtre plus fin (bassins versants, vieilles forêts, fragmentation du territoire, chemins). Une lettre sera rédigée par le CREAT et transmise au MFFP pour l'ensemble des UA en consultation.

Club Quad du Cuivre : Le Club Quad du Cuivre est toujours intéressé à savoir si les travaux recoupent les sentiers de véhicules hors route (VHR). Les représentants du Club valideront prochainement, à partir des cartes disponibles, les secteurs et les travaux forestiers présentement en consultation.

RYAM Gestion forestière:

- M. Patrick Paiement : Le plan spécial de récupération est réservé entièrement à la TBE, ce qui a un gros impact sur la qualité de la fibre qui entre à l'usine de Béarn.
- Mme Marie-Eve Sigouin : Bien que nous soyons à l'étape de la consultation, ceci implique un grand nombre de perturbations sur le même terrain. On veut donc s'assurer qu'il y ait des mécanismes de maintien de l'habitat et des vieilles forêts. On souhaite connaître les lignes directrices afin de respecter les règles de l'aménagement écosystémique dans le cadre du plan spécial et en matière de placement de la forêt résiduelle, maintenir les vieilles forêts. Il s'agit d'un enjeu lié à la certification. De plus, dans le secteur à l'ouest des lacs Joannès et Vaudray, se trouve une forêt à haute valeur de conservation (FHVC) qui serait possiblement manquante sur les plans du ministère. Il faudrait en discuter.

MFFP : Le plan spécial de récupération ne vise pas les vieilles forêts.

EACOM : L'entreprise forestière travaille davantage sur le PAFIO de l'UA 083-51.

RLTP : Le RLTP se dit préoccupé par le maintien des vieilles forêts. Pour l'entente de délégation 1042, le secteur du lac Marlon soulève de nouveaux questionnements. À cet effet, le représentant du Regroupement communiquera sous peu avec le service de foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda.

AFAT : L'Association œuvre à la promotion de la consultation publique qui se déroule présentement. La principale préoccupation de l'AFAT vise les travaux de récolte qui touchent un grand secteur du Témiscamingue. Tous ces travaux auront un impact sur les utilisateurs de la forêt. Il faut donc s'assurer de bien diffuser l'information auprès de ces derniers. Finalement, pour l'entente de délégation 1042, le service de foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda a réalisé des capsules vidéos fort bien vulgarisées, notamment en ce qui concerne l'entente Paysage.

MRC Abitibi : La MRC d'Abitibi doit compléter son analyse en ce qui concerne le secteur de Preissac.

Action Boréale : L'Action Boréale n'a pas encore terminé son analyse. Pour l'entente de délégation 1042, notamment le secteur des Pierres-du-Nord, les travaux en consultation affectent-ils le ravage de cerfs de Virginie?

Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : Non. À cet endroit, il n'y a pas de ravage de cerfs de Virginie. Cependant, on retrouve une telle situation pour le secteur Lafrenière où il est envisagé d'effectuer une coupe progressive irrégulière (CPI). La Ville de Rouyn-Noranda attend les commentaires de biologistes afin d'évaluer la faisabilité d'une telle coupe dans l'habitat du cerf de Virginie. Pour ce qui est du secteur des Pierres-du-Nord, des engagements ont été pris envers le MFFP dans le but de reboiser les sentiers en résineux, plus spécifiquement en épinette blanche.

1^{re} Nation Abitibiwinni : Pas de commentaires.

Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : La Ville de Rouyn-Noranda a émis des commentaires par l'entremise de la carte interactive du MFFP quant à l'utilisation du réseau routier local. Ce sont trois (3) secteurs qui ont été ciblés où le réseau routier s'avère de mauvaise qualité, soit le rang Gauvin (chantier Bellecombe), le rang St-Cyr (chantier Arnoux-Est) et le rang Héroux (chantier Montbeillard Sud). D'ailleurs, des investissements seront prochainement réalisés pour certains de ces rangs. Il serait ainsi avantageux de faire des ententes d'harmonisation, car il pourrait survenir des problèmes.

ATRN:

- Volumes consultés dans l'unité territoriale (UT) 2 : Considérant le degré d'altération élevé de la structure interne de cette UT et le degré d'altération faible visé pour 2028, l'Association propose que les prochaines coupes soient évitées sauf si elles s'avèrent indispensables pour l'approvisionnement en feuillus.
- Volume consulté au nord du lac Chassignol : L'ATRN suggère qu'un alignement des massifs résiduels soit prévu pour permettre la connectivité entre les lacs de ce secteur et le parc national d'Aiguebelle.
- Volume consulté dans le secteur du lac Cléricy : L'Association ne s'oppose pas au prélèvement de feuillus dans ce secteur. Toutefois, elle recommande que la récolte des peuplements de conifères au sud-est du lac soit reportée afin de permettre à la forêt située plus au sud et coupée récemment, de se rétablir.
- Plan spécial de récupération de forêt affectée par la TBE : L'ATRN demande au MFFP de respecter les mesures annoncées à l'annexe 14.5 du Plan d'aménagement spécial par rapport aux enjeux d'aménagement écosystémique et des enjeux de raréfaction des attributs des forêts perturbées naturellement.

Actions proposées :

Action no 1 : Maintenir, à l'échelle du grand paysage, des superficies perturbées sans intervention.

Action no 2 : Maintenir, dans les superficies touchées par des plans spéciaux d'aménagement, les attributs clés des peuplements perturbés.

ANNEXE 2

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Présentation d'Eacom, Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay

Q : Le bois récolté dans les secteurs mis aux enchères par le Bureau de mise en marché du bois (BMMB) dans l'unité de gestion (UG) d'Amos est-il destiné à l'usine de Val-d'Or ou à celle de Matagami?

R : Une partie de ce bois va à l'usine de Val-d'Or.

Q : Est-ce que l'entreprise forestière est certifiée FSC?

R : Oui. Elle est également certifiée SFI (Sustainable Forestry Initiative) et ISO Environnement.

Q : Comment se partage les territoires entre les garanties d'approvisionnement et les secteurs mis aux enchères par le BMMB?

R : Les chantiers sont attribués sur une base historique. Pour les garanties d'approvisionnement, la majorité des volumes de bois est comblée à Val-d'Or. C'est aussi une question de proximité de l'usine.

Q : Est-ce que cette biomasse provient des résidus d'usines ou des parterres de coupes?

R : Ce sont les résidus créés en usine. Ceux provenant des parterres de coupes (ébranchage) sont laissés sur place.

Prise en considération en amont des préoccupations et processus de règlement des différends, Mme Marie-Eve Sigouin, RYAM Gestion forestière, et M. Nicolas Pouliot, MFFP

Q : Comment RYAM peut répondre à la modalité 7.6.2 de la norme FSC – « Sur demande, les parties prenantes intéressées ont l'occasion de participer à la planification des processus et aux programmes de surveillance liés aux activités d'aménagement qui concernent leurs intérêts »?

R : Si quelqu'un le demande, il est assuré que RYAM y répondra. C'est souvent de la reddition de comptes. Les gens ont déjà accès à beaucoup d'informations.

Q : Si la situation vécue l'automne dernier, dans la réserve de La Vérendrye, dans le cadre du moratoire sur la chasse à l'orignal demandé par les peuples autochtones, se produisait en foresterie, serait-ce alors considéré comme un différend de grande ampleur?

R : Oui.

Q : Est-ce que les droits coutumiers concernent uniquement les peuples autochtones?

R : Oui.